



Bulletin d'inscription

(1 bulletin par participant) à retourner à l'adresse suivante :
Isabelle MEYER - ISANATURE
230, chemin Pidourante 1 - 83340 FLASSANS SUR ISSOLE
(paiement par chèque à l'ordre de « Isabelle MEYER »)

Mme. M. Nom : _____
Prénom : _____
Profession : _____
Date et lieu de naissance : _____
Adresse : _____
CP - Ville : _____
Pays : _____
Tél. Dom. : _____
Mob. : _____
email : _____
Personne à joindre en cas d'urgence : _____
Tél. : _____

Stage de jeûne choisi - n°: _____
Date début : _____ Date fin : _____

Votre inscription définitive sera validée dès réception du versement du prix du stage, selon les modalités ci-dessous (cochez les cases) :

A/ Stage de jeûne - prix total : 350 €

Modalités de versement :

1/ à plus de 30 jours de la date de début du stage,
je verse 30% d'arrhes, soit : 105 €

ET

à J-30 (sans relance d'«isanature»)
le solde : 70%, soit : 245 €

ou 2/ à 30 jours et moins de la date de début du stage
je verse 100% du prix, soit : 350 €

par cheque n°1 (ordre : « Isabelle MEYER »)

OU

par paiement Paypal (sur le site internet)

B/ Hébergement - versement de 30% d'arrhes (environ) :
(l'hébergement est **obligatoire pour les 5 nuitées du stage jeûne**)
(le solde (environ 70%) sera payé directement sur place)

Je réserve et verse 30% d'arrhes selon les modalités ci-dessous :

- 70 € : chambre d'hôtes (1 personne)
- 82 € : chambre d'hôtes (2 personnes)
- 54 € : chambre gîte d'étape (1 personne)
- 58 € : chambre gîte d'étape (2 personnes)
- 22 € : dortoir

par chèque n°2 (ordre : « Gîte de CHALOUX »).

Récapitulons : je verse donc ce jour :

chèque n°1 : A/ _____ € ET chèque n°2 : B/ _____ €

OU

par Paypal : A/ _____ € ET chèque n°2 : B/ _____ €

Dans les 2 cas de figures, vous devez nous retourner impérativement ce bulletin d'inscription entièrement rempli.

D'une manière générale, du point de rendez-vous initial du stage au point de dispersion à la fin du stage et sauf indication contraire dans la fiche technique,

LE PRIX DU STAGE COMPREND :

- ✓ le matériel nécessaire au stage ;
- ✓ la nourriture (bouillons, tisanes + repas de légumes du dernier jour) ;
- ✓ les frais d'organisation ;
- ✓ les frais d'encadrement et d'animation.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✗ les transports ;
- ✗ l'hébergement (paiement à part) ;
- ✗ les assurances ;
- ✗ les dépenses à caractère personnel.



Conditions générales

à compléter et retourner signés à l'adresse suivante :
Isabelle MEYER - ISANATURE
230, chemin Pidourante 1 - 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des **CONDITIONS GÉNÉRALES** relatives à votre séjour de jeûne avec ISANATURE

1. Votre réservation n'est définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription, du règlement du prix du stage et des conditions générales signées.
2. Le paiement complet doit être entre nos mains au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour, même en cas de versement d'arrhes.
3. Sur demande, une facture vous sera remise lors de votre arrivée sur place.
4. Dans le cadre d'un séjour de jeûne, nous vous réservons une chambre dans l'hébergement proposé sur la fiche hébergement. En effet, un bon suivi des stagiaires, la spécificité et les contraintes associées à un jeûne, les services proposés dépendent essentiellement de l'hébergement et nous imposent ce choix.
5. Afin d'assurer le calme nécessaire à la sérénité du jeûne et le respect des autres participants ; nous vous prions de mettre en marche le répondeur de votre téléphone portable de façon à ne pas être dérangé par des appels extérieurs (mode « silence »). En revanche, vous pouvez vous même téléphoner à tout moment de la journée, à condition de le faire dans le respect des autres.
6. Nous nous efforçons de garder une atmosphère chaleureuse et veillons à l'esthétique des lieux de séjour. Nous vous prions de venir aux activités dans des tenues correctes et adaptées.
7. Pour le confort de tous, les animaux ne sont pas autorisés sur les lieux du stage.
8. En cas de désistement de votre part, le montant du stage vous sera remboursé sous réserve des retenues suivantes
- à 31 jours et plus du début du stage : aucune retenue ;
- de 30 jours à 15 jours du début du stage : retenue de 30% ;
- de 14 jours à 8 jours du début du stage : retenue de 50% ;
- de 7 jours à 2 jours du début du stage : retenue de 75% ;
- moins de 2 jours du début du stage : retenue de 100%.

Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée.

Ne pourront prétendre à un remboursement :

- les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous ;
- tout participant interrompant un séjour de son propre fait ;
- tout participant contraint par l'encadrement d'interrompre son jeûne, pour cause de contre-indications de santé telles que précisées dans les conditions particulières des stages de jeûne.

En cas d'annulation de notre part, les participants seront prévenues au moins 15 jours avant le début du séjour. Ils seront intégralement remboursés, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Si des événements extérieurs à l'organisation l'imposent, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme, sans que les participants puissent prétendre à une indemnité.

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) : _____

agissant en mon nom, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, ainsi que des informations concernant les modalités détaillées du séjour de jeûne et les accepter en totalité et en toute connaissance de cause.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



Conditions particulières :
stage de jeûne - questionnaire
à compléter et retourner signé à l'adresse suivante :
Isabelle MEYER - ISANATURE
230, chemin Pidourante 1 - 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des **CONDITIONS PARTICULIERES** relatives à votre séjour de jeûne ISANATURE

1. Je prends connaissance des contre-indications liées à la pratique d'un jeûne sur une semaine : force vitale insuffisante, maladie cardio-vasculaire, maladie grave avec médication chimique, diabète insulino-dépendant, ulcère à l'estomac (ou duodénum), grossesse, obésité ou maigreur excessive.

Je m'engage par conséquent à ne pas reporter la responsabilité de ces risques sur ISANATURE ou ses prestataires.

En outre, je déclare être en bonne santé et capable de marcher plusieurs heures par jour.

A mon entrée en stage, j'ai dépassé mon 65ème anniversaire : je fournis avec cette présente inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un jeûne hydrique sur une semaine.

Je m'engage également à accomplir la préparation à domicile, d'après les instructions que je recevrais par courrier ou par courriel après mon inscription.

2. Nos séjours étant pratiquement toujours empreints de calme et de sérénité, nous vous prions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- pendant un jeûne, les périodes de repos des participants doivent être impérativement respectées : entre 12h30 et 14h00, ainsi qu'entre 23h00 et 7h00 du matin ;
- le jeûne affecte parfois la vitesse de réaction et les réflexes de certaines personnes. C'est pourquoi la natation en eau non surveillée ou la conduite automobile ne sont autorisées que sur permission écrite et explicite de votre médecin traitant.

3. Nos stages de jeûne ne s'adressent pas aux enfants, car le jeûne doit être volontairement accepté. A partir de 16 ans, nous acceptons les jeunes gens accompagnés d'une personne adulte.

4. Il est strictement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte des lieux du stage. Si vous désirez arrêter de fumer, votre séjour est l'occasion idéale d'essayer et nous vous y aiderons de toutes les façons possibles.

QUESTIONNAIRE

MON EXPERIENCE :

je suis déjà parti en groupe

c'est mon premier jeûne

MON OBJECTIF :

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) _____

agissant en mon nom, déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de vente, ainsi que des informations concernant les modalités détaillées du séjour de jeûne et les accepter en totalité et en toute connaissance de cause.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :